

CPR-171017

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 17 octobre 2017

13 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Hector Adégbidi
Julie Arsenault
Nicolette Belliveau
Yves Bourgeois
Francis Bourgoïn
Olivier Clarisse

Pierrette Fortin
André Samson, président
Jean-François Thibault
Lynne Castonguay, secrétaire
Pascal Robichaud, registraire

Personne excusée : Marianne Cormier

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 30.

Le président souhaite la bienvenue à Julie Arsenault, Yves Bourgeois et Francis Bourgoïn qui en sont à leur première réunion.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Modification :

Supprimer la rubrique 13.1.

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**

R : 01-CPR-171017

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CPR-170316, CPR-170420 et CPR-170606**

CPR-170316

R : 02-CPR-171017

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-170316 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02 Pour : 6 Abstention : 3 Contre : 0 ADOPTÉE

CPR-170420

Corrections :

Page 4, point 8.1, il faut lire : La Faculté des sciences de la santé et des services communautaires...

Page 11, point 26, troisième paragraphe, il faut lire ...des programmes à redéfinir ou abolir.

R : 03-CPR-171017

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-170420 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R03 Pour : 6 Abstention : 3 Contre : 0 ADOPTÉE

CPR-170606

Correction :

Page 1, dans la liste des présences, ajouter les noms de Julie Arsenault et Francis Bourgoin.

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CPR-170316, CPR-170420 et CPR-170606**
(suite)

R : 04-CPR-171017

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le procès-verbal CPR-170606 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R04 Pour : 7 Abstention : 2 Contre : 0 ADOPTÉE

5. **RECONFIGURATION DES PROGRAMMES**

Aucun nouveau document.

6. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170606**

6.1 **(4) Modification au cours GMEC1014**

Aucun nouveau document.

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170316**

7.1 **(18) Modifications proposées au programme de B.A.-B. Éd. (Majeure en anglais)**
(doc. 30/16-17, 30A/17-18)

Dans une correspondance en date du 11 septembre, la Faculté des arts et des sciences sociales demande que ce point soit retiré de l'ordre du jour. Un nouveau dossier sera présenté au cours de l'année.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209**

8.1 **(17) Suivi à la résolution 09-SAC-160311 du Sénat académique – modalités de codirection de thèse (doc. 24/16-17)**

Aucun nouveau document.

8.2 **(19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)**

Aucun nouveau document.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-161202**9.1 (27) Modifications au B.A. (majeure en anglais) et aux objectifs de formation générale (OFG) des cours d'anglais (doc. 18/16-17, 18A/17-18)**

Dans une correspondance en date du 11 septembre, la Faculté des arts et des sciences sociales demande que ce point soit retiré de l'ordre du jour. Un nouveau dossier sera présenté au cours de l'année.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-161007**10.1 (17) Modifications aux préalables du cours FSCI1333 (doc. 1/16-17)**

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-160311**11.1 Projet de règlement sur le plan de cours – 2^e cycle (doc. 33, 33A et 33B/15-16)**

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-160412**12.1 (21) Transfert en blocs de crédits du CCNB au programme de majeure en criminologie (doc. 47 et 47A/15-16)**

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-151106**13.1 (17) Renouvellement de la banque de cours OFG – HIST (doc. 8/15-16)**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150416**14.1 (30) Formulaire du Comité des programmes**

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927**15.1 (22) Programmes suspendus**

Aucun nouveau document.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**16.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

17. ABOLITION DU BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE POUR INFIRMIÈRE ET INFIRMIER IMMATRICULÉ (DOC. 1/17-18)

Le président explique que les admissions au programme de baccalauréat en science infirmière pour infirmière et infirmier immatriculé sont suspendues depuis plusieurs années. Les cours du programme sont déjà tous abolis. La recommandation d'abolition a reçu l'aval de l'Assemblée de l'École réseau en science infirmière et notons que les trois campus ont tous adopté une motion d'abolition à l'unanimité.

R : 05-CPR-171017

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du Baccalauréat en science infirmière pour infirmière et infirmier immatriculé »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

18. ÉLAGAGE DE COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES (DOC. 2/17-18)

Le président présente la demande de la Faculté des sciences de maintenir le cours MATH6073, malgré le fait que le cours est un cours suranné. Les raisons du maintien sont les suivantes :

1. Le cours a été offert en 2010 et 2011 et un professeur propose de l'offrir en septembre 2017.
2. Le programme de maîtrise ne contient que cinq cours distincts alors que les étudiantes et les étudiants doivent le plus souvent en choisir quatre parmi les cinq. L'abolition du cours élimine le peu de flexibilité que le programme est en mesure de fournir aux étudiantes et aux étudiants.

Le Comité note que le Département de mathématique souhaite revoir sa banque de cours. Il serait bien de garder le cours en banque. Dans les programmes de deuxième et troisième cycle, il faut savoir être prudent au niveau de l'élagage des cours.

La proposition suivante est mise aux voix.

18. ÉLAGAGE DE COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES (DOC. 2/17-18) (suite)**R : 06-CPR-171017**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte le maintien du cours MATH6073. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

19. MODIFICATION AUX COURS BIOL1111, BIOL1181, BIOL1211 et BIOL1281 (DOC. 3/17-18)

Le Comité des programmes examine les modifications proposées aux cours BIOL1111, BIOL1181, BIOL1211 et BIOL1281. Le point suivant est soulevé :

- Dans la description des cours BIOL1111 et BIOL1211, on prévoit qu'un article scientifique doit être rédigé. Le Comité des programmes est d'avis que cette exigence est plutôt élevée pour un cours ayant un sigle 1000.

Le Comité des programmes suggère que l'on réécrive ce passage retrouvé dans les descriptions ou que l'on fournisse un argumentaire qui explique pourquoi un article scientifique est exigé.

SUIVI : Faculté des sciences**20. MODIFICATION DU PROGRAMME B.A. – B. ÉD. (PRIMAIRE) (DOC. 4/17-18)**

Le président présente une modification de profil du programme de B.A.-B.Éd (primaire). Il s'agit de remplacer le cours ANGL1031 par le cours ANGL1032 comme cours satisfaisant à l'objectif de formation générale 9 (OFG9), soit la capacité de s'exprimer en anglais.

La Faculté des sciences de l'éducation estime que ce changement permettra aux étudiantes et aux étudiants de suivre un cours au choix, ce qui apporte plus de flexibilité dans le programme, tout en atteignant la cible en anglais.

L'entrée en vigueur de cette modification serait en juillet 2018.

R : 07-CPR-171017

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve d'une modification mineure, que le Comité des programmes accepte la modification de profil (objectifs de formation générale) par rapport aux exigences d'anglais au B.A.- B. Éd. (primaire). »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

21. MODIFICATION AU RÈGLEMENT 8.5.3 – BARÈME DE CONVERSION (DOC. 5/17-18)

Le président présente les modifications proposées au règlement 8.5.3 (Barème de conversion). Il s'agit d'une modification au titre et l'ajout d'une précision quant à l'attribution d'une lettre finale. Le nouveau paragraphe se lit comme suit :

« L'attribution d'une lettre finale se fait par l'entremise d'un ou de deux barèmes de conversion, soit : 1) le barème de conversion de pourcentage en lettre, ou 2) le barème de conversion à partir de l'échelle de 4,3. »

Séance tenante, on propose une modification mineure : ajouter à la fin de ce nouveau paragraphe la dernière ligne du règlement 8.5.3.1, soit que le règlement 8.5.3 ne s'applique pas à la Faculté de droit.

Le Comité des programmes est d'avis que cet ajout permet une meilleure compréhension du règlement.

R : 08-CPR-171017

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au règlement 8.5.3 – Barème de conversion. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

22. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DEC-BAC EN AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT FORESTIERS AVEC LE CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES (DOC. 6/17-18)

Le président présente les grandes lignes de l'entente DEC-BAC en aménagement et environnement forestiers entre le CÉGEP de la Gaspésie et des Îles et l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston. L'entente a pour but de préciser les équivalences de cours accordées entre le CÉGEP et le Campus d'Edmundston.

Des modifications mineures sont proposées :

1. Au point 5 de l'entente, le réexamen de l'entente est prévu de façon annuelle. Le Comité est d'avis que celui-ci pourrait être fait aux cinq ans. La phrase pourrait être réécrite pour prévoir cette nouvelle durée.
2. À l'annexe 1, il faut ajouter un grand titre qui serait le suivant : « Équivalences reconnues par le CÉGEP pour les cours qui ont été suivis à l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston (UMCE) ».
3. À l'annexe 1, en bas de page, ajouter une note de bas de page qui dit ceci : « L'annexe 1 n'est pas du ressort de l'Université de Moncton. »

22. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DEC-BAC EN AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT FORESTIERS AVEC LE CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES (DOC. 6/17-18) (suite)

4. À l'annexe 2, il faut ajouter un grand titre qui serait le suivant : « Équivalences reconnues par l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston (UMCE) pour les cours qui ont été suivis au CÉGEP de la Gaspésie et des Îles ».
5. À l'annexe 2, inverser les colonnes 1 et 2.
6. À l'annexe 2, numéroter les notes de bas de page.

R : 09-CPR-171017

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes approuve le renouvellement de l'entente DEC-BAC en aménagement et environnement forestiers avec le Cégep de la Gaspésie et des Îles. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

23. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

24. PROCHAINE RÉUNION


La prochaine réunion du Comité des programmes aura lieu le jeudi 23 novembre 2017 à 13 h 30.

25. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 50.

Contresigné le _____

André Samson, président



Lyne Castonguay, secrétaire générale